

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master Droit public et droit privé

Université de Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 20/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, administration, sciences politiques et sociales

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le master *Droit public et droit privé* propose une formation généraliste, qui permet aux étudiants d'acquérir de réelles spécialisations dans nombre de domaines et permet une insertion professionnelle directe ou une poursuite d'études en doctorat. La formation s'articule autour d'un tronc commun en première année, puis de cinq spécialités en deuxième année :

- *Dimensions historiques du droit européen* proposant deux parcours au semestre 4, l'un à finalité recherche et l'autre à finalité professionnelle ;
- *Droit du contentieux*, spécialité construite sur un mode similaire à la précédente ;
- *Droit de l'environnement et des risques* proposant au semestre 3 des enseignements juridiques et au semestre 4 des enseignements interdisciplinaires et méthodologiques ;
- *Droit notarial et immobilier* proposant deux parcours au semestre 4, un parcours *Notarial* et un parcours *Immobilier* ;
- *Droit pénal et sciences criminelles* comportant deux parcours l'un à finalité recherche, l'autre à finalité professionnelle, autour d'un tronc commun existant sur les deux semestres 3 et 4.

L'ensemble des enseignements a lieu au sein de l'UFR juridique ; la spécialité *Droit de l'environnement et des risques* développe des enseignements à caractère scientifique, sociologique ou géographique avec les facultés des sciences de la vie, des sciences sociales, de pharmacie, de géographie ou avec l'IUT (institut universitaire technologique) ; les spécialités *Dimensions historiques du droit européen* et *Droit pénal et sciences criminelles* ont mis en place des collaborations avec des universités germanophones.

Analyse

Objectifs

Le nom donné à la mention du master « *Droit public et droit privé* » n'est guère judicieux, car il ne renseigne en rien les étudiants comme les employeurs quant au domaine de spécialité du titulaire du diplôme. Il l'est d'autant moins qu'il existe parallèlement un master *Droit public* et un master *Droit privé* de nature à accentuer les confusions. Le positionnement de cette mention est donc peu lisible même si l'objectif de transversalité juridique avancé suit une logique judicieuse.

Organisation
<p>Afin de conserver une grande envergure généraliste, le tronc commun des semestres 1 et 2 du M1 est construit autour de deux matières fondamentales (à choisir parmi huit) pour chaque semestre, assorties de TD et d'un vaste choix de matières optionnelles, en plus des cours de langues et d'ouverture. Une telle organisation efficace et pertinente est rendue possible par l'existence d'un nombre important de masters et la mutualisation très poussée de leurs enseignements. Le caractère généraliste de ces cours des semestres 1 et 2 est particulièrement bien adapté aux nécessités de la formation, permettant ainsi aux étudiants de choisir leur orientation au cours de cette première année. En deuxième année, la mention se divise en cinq spécialités dont il n'est pas forcément très aisé d'apprécier la complémentarité dans la mesure où les passerelles / mutualisations entre elles sont inexistantes sauf à de très rares exceptions. Chacune des spécialités correspond à des orientations précises et à des besoins fondant toute leur utilité.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Quelle que soit la spécialité de M2 considérée, le positionnement de la formation semble solidement ancré tant au plan local, régional et international du fait de la proximité de l'Allemagne. Toutes ces spécialités ont à l'évidence su tirer profit de leur diversité et de leur richesse pour développer des relations privilégiées à tous les niveaux (en terme de recherche avec les équipes auxquelles elles sont toutes rattachées, dans les relations inter-universités que ce soit au niveau de la région Grand Est ou que ce soit au niveau des universités allemandes, avec les institutions représentées à Strasbourg ou encore avec les milieux socio-économiques locaux).</p> <p>Toutes n'ont évidemment pas atteint dans tous ces registres un même degré de partenariat avec les institutions évoqués, mais suffisamment avec au moins l'une ou l'autre, pour les rendre « uniques » en leur genre dans l'environnement universitaire (les services des archives pour la spécialité <i>Dimensions historiques du droit européen</i>, les institutions européennes pour les spécialités <i>Droit de l'environnement et des risques</i> et <i>Droit pénal et sciences criminelles</i>, les quatre barreaux alsaciens et la magistrature locale pour la spécialité <i>Droit du contentieux</i>, le Centre de formation professionnel des notaires pour la spécialité <i>Droit notarial et immobilier</i>).</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique se compose de 43 enseignants-chercheurs de l'UFR de droit (privatistes, publicistes et historiens du droit), de 9 enseignants-chercheurs appartenant à d'autres composantes, de 15 enseignants-chercheurs relevant d'universités extérieures et de 84 intervenants extérieurs (avocats, juges, juristes d'entreprises, notaires, administratifs) en plus des 7 PAST (professeurs associés).</p> <p>Cette composition pléthorique s'explique par le nombre de cours de droit au choix en première année (41 hors langues) par la disparité des spécialités ne permettant pas de mutualisations entre-elles. Le nombre très important d'intervenants extérieurs s'explique par la disparité des matières enseignées, pour lesquelles le volume horaire d'enseignement reste limité (hors travaux dirigés, un professionnel intervient en moyenne pour moins de 8 h de cours quand un enseignant-chercheur de l'UFR de droit en assure plus de 37 h).</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Les effectifs de la mention sont globalement en nette progression sur la période pour la première année du master (76 étudiants en 2013-2014, 108 en 2015-2016). En deuxième année, les effectifs sont similaires (118 étudiants en 2013-2014, 113 en 2015-2016 pour 5 spécialités), avec une répartition très faible selon les spécialités et notamment des effectifs très faibles (5 étudiants pour chacune des 3 dernières années) dans la spécialité <i>Dimensions historiques du droit européen</i>.</p> <p>De plus, il est surprenant d'observer que peu d'étudiants inscrits en M2 ont fait la première année (8 pour 104 inscrits en 2013-2014, 17 pour 106 en 2014-2015), ce qui interroge sur ce que deviennent les étudiants du M1 et la raison de la déperdition. Enfin, un seul étudiant sur les années 2011-2012 et 2012-2013 a poursuivi en doctorat alors que deux spécialités proposent des parcours recherche.</p> <p>L'insertion professionnelle est tout à fait correcte avec un taux moyen de 62,8 % de diplômés de M2 s'étant insérés dans la vie professionnelle sur quatre années (2009-2010 à 2012-2013). Seules deux spécialités font état du taux d'insertion professionnelle aux termes d'enquêtes spécifiques : 83,5 % pour la spécialité <i>Droit de l'environnement et des risques</i> et 85 % pour la spécialité <i>Droit du contentieux</i>.</p>

Place de la recherche
<p>Les spécialités sont adossées à un laboratoire de recherche (l'UMR Droit, religions, entreprises, société pour la spécialité <i>Dimensions historiques du droit européen</i>, le Centre privé de droit fondamental pour les spécialités <i>Droit pénal et sciences criminelles</i> et <i>Droit notarial et immobilier</i>, l'UMR Société, acteurs, gouvernements en Europe pour la spécialité <i>Droit de l'environnement et des risques</i>, la spécialité <i>Droit du contentieux</i> étant pour sa part rattachée à la fédération de recherche <i>L'Europe en mutation</i>).</p> <p>L'accent est mis par ailleurs sur la sensibilisation progressive des étudiants à la recherche opérée notamment aux semestres 1 et 2, pour une montée en puissance aux semestres 3 et 4 (en particulier pour leur permettre l'accès aux ressources documentaires).</p> <p>Il est à souligner d'une manière générale l'association systématique et la participation active des étudiants aux différents colloques et manifestations organisés. Néanmoins, malgré de tels efforts, peu d'étudiants poursuivent en doctorat.</p>
Place de la professionnalisation
<p>La formation en général est très ouverte sur le monde professionnel à considérer les interventions des professionnels dans les équipes pédagogiques, les partenariats noués avec les milieux économiques et sociaux, le contenu très pratique de beaucoup d'enseignements dispensés, la teneur et la place des stages que doivent effectuer les étudiants. Un effort soutenu est à l'évidence réalisé tout au long du cursus de l'étudiant, de manière à lui apporter toute l'information nécessaire à l'élaboration de son projet professionnel, dans la multiplication des contacts et des manifestations avec les milieux socio-professionnels.</p>
Place des projets et des stages
<p>Les étudiants ont la possibilité de réaliser un stage facultatif en première année avec attribution de 3 crédits ECTS (European Credit Transfert System) supplémentaires hors maquette. En deuxième année, les spécialités prévoient un stage obligatoire de deux à six mois (y compris dans la spécialité <i>Droit de l'environnement et des risques</i>, parcours recherche). Doivent être soulignés ici le suivi et l'encadrement très attentifs dont ces stages vont l'objet. La spécialité <i>Droit de l'environnement et des risques</i> met en place un projet tuteuré (15 h de travaux dirigés semi-présentiels pour 1,5 ECTS).</p> <p>Les étudiants bénéficient par ailleurs des services de l'<i>Espace Avenir</i> à l'échelle de l'université, pour définir et élaborer leur projet professionnel.</p>
Place de l'international
<p>L'international est une donnée très présente dans une formation qui met en œuvre de puissants partenariats avec l'Allemagne. C'est tout particulièrement le cas pour la spécialité <i>Dimensions historiques du droit européen</i> au regard du séminaire franco-allemand organisé en alternance dans chaque pays avec l'Université Goethe de Francfort-sur-le-Main ou encore pour la spécialité <i>Droit pénal et sciences criminelles</i> via le séminaire de droit pénal comparé associant des universités germanophones. Cette dimension franco-allemande est très marquée, y compris pour la spécialité <i>Droit notarial et immobilier</i> qui organise un focus sur le droit allemand applicable au marché immobilier local.</p> <p>De nombreux enseignants-chercheurs étrangers interviennent (en allemand ou en anglais) dans le master qui accueille par ailleurs beaucoup d'étudiants étrangers sur les quatre semestres. En revanche, moins d'étudiants français réalisent une mobilité à l'étranger. L'enseignement des langues (anglais, allemand ou espagnol) est obligatoire sur l'ensemble des cursus (sauf dans la spécialité <i>Droit de l'environnement et des risques</i> ; la spécialité <i>Droit du contentieux</i> permet de suivre optionnellement un enseignement spécifique de terminologie juridique anglaise).</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>L'entrée en première année du master est permise pour tout titulaire d'une licence en droit. Une procédure d'entrée par équivalence pour les étudiants étrangers ou non titulaire d'une licence en droit est prévue (9 étudiants accueillis par voie d'équivalence en 2015-2016). L'entrée en deuxième année s'effectue sur la base des dossiers examinés par la commission pédagogique de chaque spécialité (seule la spécialité <i>Droit de l'environnement et des risques</i> procède à des entretiens complémentaires. Des passerelles existent vis-à-vis des étudiants de l'IEP (Institut d'Etude Politique) voire de l'AES (<i>Administration économique et sociale</i>), mais elles n'expliquent pas le peu d'étudiants issus de la première année à être admis à s'inscrire en deuxième année (8 en 2013-2014 ; 17 en 2014-2015).</p> <p>Une attention particulière est apportée aux étudiants primo-arrivants français et étrangers via une journée d'accueil spécifiquement organisée pour eux et la désignation d'un interlocuteur privilégié en la personne du vice-doyen en charge des masters. Les étudiants salariés, bénéficient d'aménagements de leurs cursus (dispenses d'assiduités aux</p>

travaux dirigés). Les spécialités <i>Droit de l'environnement et des risques</i> et <i>Dimensions historiques du droit européen</i> organisent des entraînements spécifiques en particulier pour aider les étudiants à aborder les épreuves orales.
Modalités d'enseignement et place du numérique
Les modalités d'enseignement sont très classiques : cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD), en présentiel. En première année, les enseignants utilisent la plateforme <i>Moodle</i> de façon à permettre une interactivité plus grande entre enseignants et étudiants. En deuxième année, certaines spécialités incluent des enseignements sur les usages du numérique : par exemple, formation aux outils informatiques spécifiques dans la spécialité <i>Droit notarial et immobilier</i> , intégration d'une UE non présentielle autour d'un projet interdisciplinaire dans la spécialité <i>Droit de l'environnement et des risques</i> , ou encore formation systématiquement de tous les étudiants à la recherche documentaire sur bases de données informatiques. A noter aussi au titre des innovations pédagogiques pour certaines spécialités, l'organisation de séminaires en extérieur de l'université (en Allemagne ou en Autriche dans le cadre des partenariats avec les universités germanophones, ou en France).
Evaluation des étudiants
L'évaluation des étudiants est classique en première année de master. La compensation des notes est semestrielle et les étudiants peuvent obtenir 3 ECTS complémentaires s'ils réalisent un stage dans cette première année. En deuxième année, les modalités d'évaluation des étudiants se caractérisent par leur diversité (large place au contrôle continu, épreuves terminales de grand oral ou d'exposé-discussion, épreuves terminales écrites de 3 h ou 5 h, soutenance orale des mémoires de recherche ou des rapports de stage...), de manière à appréhender au mieux l'acquisition des multiples compétences requises pour chacune des spécialités (capacités rédactionnelles, aisance à l'oral, présentation publique individuelle ou en groupe...).
Suivi de l'acquisition de compétences
Le dossier est assez peu précis sur ce point, se contentant de renvoyer aux fiches RNCP et aux suppléments aux diplômes qui constituent des instruments d'information et d'appréciation des diplômes satisfaisants. Les étudiants peuvent réaliser un portefeuille des compétences dans le cadre de <i>l'Espace avenir</i> sans qu'il semble y avoir de suivi réellement institutionnalisé.
Suivi des diplômés
Le suivi des diplômés est fait à 26 mois par les services de l'université et est complété par une enquête à 12 mois réalisée par chaque spécialité. Le taux de réponse à ces questionnaires est statistiquement représentatif et exploitable au regard des diplômés qui ont pu y répondre (82 % en moyenne sur les années 2009-2010 à 2012-2013). Ces enquêtes sont aussi susceptibles d'être complétées par des initiatives prises par certaines spécialités qui leur permettent d'entretenir les liens avec leurs anciens diplômés afin d'établir un véritable réseau professionnel. La spécialité <i>Droit pénal et sciences criminelles</i> invite régulièrement d'anciens diplômés engagés dans la vie professionnelle à venir partager leur expérience devant les étudiants ; la spécialité <i>Droit de l'environnement et des risques</i> a financé en 2016 un stagiaire du master de démographie pour approfondir pendant six mois le travail d'enquête sur les diplômés depuis 2000, quand un groupe <i>Alumni</i> a été lancé la même année sur <i>LinkedIn</i> (116 membres répertoriés).
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
Il n'existe pas de conseil de perfectionnement au niveau de la mention donc ayant une vue d'ensemble des deux années du master et pouvant apprécier sa cohérence globale et celle des spécialités qui la compose. L'équipe pédagogique des masters juridiques de première année est réunie plusieurs fois par an par le vice-doyen en charge des masters au regard des mutualisations nombreuses entre formations, quand des conseils de perfectionnement se réunissent en deuxième année au sein des spécialités. L'évaluation des formations par les étudiants est pilotée par l'université.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Qualité des équipes pédagogiques intervenant dans la formation.
- Excellent positionnement de la formation aux niveaux local, régional et international.
- Ouverture à l'international très marquée pour les spécialités *Dimensions historiques du droit européen* et *Droit pénal et sciences criminelles*.

Points faibles :

- Mention *Droit public et droit privé* peu lisible.
- Faiblesse du nombre d'étudiants inscrits dans la spécialité *Dimensions historiques du droit européen*.
- Faiblesse du nombre d'étudiants poursuivant en doctorat pour les parcours recherche des spécialités *Dimensions historiques du droit européen*, *Droit du contentieux* et *Droit pénal et sciences criminelles*.
- Caractère parcellaire des informations fournies en termes d'insertion professionnelle des étudiants.
- Absence de conseil de perfectionnement au niveau de la mention.
- Suivi des compétences non réalisé systématiquement.

Avis global et recommandations :

Cette formation est de très bonne facture, obtenant des résultats satisfaisants en termes d'insertion professionnelle en raison de l'implication importante d'équipes pédagogiques de qualité.

Néanmoins, il importerait de revoir le libellé de la mention afin d'en améliorer la lisibilité, de s'interroger quant au positionnement de la spécialité *Dimensions historiques du droit européen* au regard de la faiblesse de ses effectifs et de s'interroger sur la nécessité de continuer à différencier les parcours professionnels des parcours recherche au regard là encore du faible nombre d'étudiants qui sont inscrits dans ces derniers.

Sur le plan des outils de pilotage de la mention il serait utile d'affiner l'enquête sur l'insertion professionnelle en fournissant des informations par spécialité ou parcours et en donnant également des informations plus qualitative sur l'adéquation des postes occupés, le délai de prise du premier emploi... Par ailleurs, il importe de constituer un conseil de perfectionnement au niveau de la mention et de systématiser pour tous les étudiants le suivi des compétences.

Observations de l'établissement

Université

de Strasbourg

Master

Mention : *Droit public et droit privé*

Observations relatives à l'évaluation par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

L'Université de Strasbourg ne formule aucune observation.

Michel DENEKEN

Président

Strasbourg, le 7/06/2017



Michel DENEKEN

Cabinet de la Présidence

Bât. Nouveau Patio
20a, rue Descartes

Adresse postale :

4 rue Blaise Pascal
CS 90032
67081 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 80/81
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95

www.unistra.fr